

PROTOCOLE DE RENTRÉE SEPTEMBRE 2020

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE PAUL BERT

ÉTABLI SELON LE PROTOCOLE SANITAIRE DU GUIDE RELATIF AU FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES DANS LE CONTEXTE COVID-19 À COMPTER DE LA RENTRÉE SCOLAIRE 2020/2021

Transmis aux Parents d'élèves le : 28/08/2020

CONTEXTE

L'école accueillera tous les élèves, de manière obligatoire et en présence physique le lundi, mardi, jeudi et vendredi à partir du mardi 1^{er} septembre, jour de rentrée.

Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. **Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école en cas de fièvre (38 ° C ou plus)** ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille.

LES MESURES D'HYGIÈNE

1) Les gestes barrières

Les gestes barrière doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde. À l'heure actuelle, ce sont les mesures de prévention individuelles les plus efficaces contre la propagation du virus.

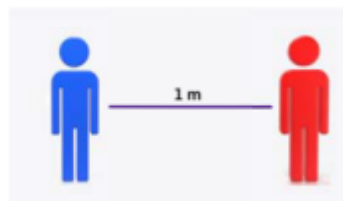
Geste 1 : Se laver régulièrement les mains.

Geste 2 : Tousser ou éternuer dans son coude.

Geste 3 : Se moucher dans un mouchoir à usage unique à éliminer immédiatement dans une poubelle

Geste 4 : Éviter de se toucher le visage, en particulier le nez, la bouche et les yeux

2) La règle de distanciation sociale



Dans les espaces clos, la distanciation physique n'est plus obligatoire **lorsqu'elle n'est pas matériellement possible ou qu'elle ne permet pas d'accueillir la totalité des élèves**. Néanmoins, les espaces sont organisés de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves.

Dans les espaces extérieurs, la distanciation physique ne s'applique pas.

3) Le lavage des mains

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et au savon toutes les parties des mains pendant 30 secondes. Il doit être réalisé, à minima :

- à l'arrivée dans l'établissement ;
- avant les récréations ;
- avant chaque repas ;
- après être allé aux toilettes ;
- le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile.

Le lavage des mains aux lavabos peut se réaliser sans mesure de distance physique entre les élèves d'une même classe ou d'un même groupe.

L'utilisation d'une solution hydroalcoolique peut être envisagée pour certaines classes ; Elle se fera sous l'étroite surveillance d'un adulte.

4) Le port du masque

Pour les personnels

Le port du masque « grand public » est obligatoire pour les personnels dans les situations où la distanciation d'au moins un mètre ne peut être garantie dans les espaces communs de l'établissement, notamment en salle des maîtres. **Le port du masque n'est pas obligatoire pour les personnels lorsqu'ils sont à une distance d'au moins un mètre des élèves.**

Pour les élèves

Pour les élèves des écoles élémentaires, le port du masque n'est pas recommandé mais des masques sont à disposition pour équiper les enfants présentant des symptômes dans l'attente de leur départ de l'école ;

5) La ventilation des classes

L'aération des locaux est fréquente et durant au moins 15 minutes à chaque fois. Les salles de classe ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée sont aérés le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner et le soir pendant le nettoyage des locaux.

6) Le nettoyage des locaux

Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour. Un nettoyage désinfectant des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels dans les salles, autres espaces communs (comme les poignées de portes, rampes d'escalier) est également réalisé au minimum une fois par jour. Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées après chaque service.

L'accès aux espaces collectifs extérieur est autorisé. La mise à disposition d'objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe constitué (ballons, jouets, livres, jeux, crayons...) est permise.

7) La limitation du brassage des élèves

La limitation du brassage entre classes et groupes d'élèves n'est plus obligatoire. En fonction de leur taille, les écoles organisent le déroulement de la journée et des activités scolaires pour limiter, dans la mesure du possible, les regroupements et les croisements importants. **Les arrivées et départs sont particulièrement étudiés pour limiter au maximum les regroupements d'élèves et/ou de parents** (une fois votre enfant déposé à l'école, ne restez pas devant les grilles). Les personnels portent un masque pendant les déplacements.

ORGANISATION JOURNALIÈRE :

HORAIRES DE L'ÉCOLE :

Les horaires de l'école restent inchangés : Matin : 8h20-11h30 Après-midi : 13h20-16h30

Pour le jour de la rentrée, le contexte de COVID nous contraint à n'autoriser que les seuls parents de CP à pénétrer dans la cour (masque obligatoire).

Veuillez respecter ces horaires. Pour des raisons de sécurité, les grilles seront fermées à 8h30 et 13h30.

ARRIVÉES ET SORTIES DES ÉLÈVES

Nous conservons les 2 grilles distinctes pour l'arrivée et la sortie des élèves à savoir :

Grille côté salle de sports : classes de CP, CE1 et CE2

Grille côté parking enseignants : classes de CE1/CE2, CM1 et CM2

A leur arrivée les élèves devront se ranger sous le préau en attendant le passage aux toilettes pour le lavage des mains.

La cantine reprend le fonctionnement habituel d'avant confinement.

La garderie aura lieu matin et soir à l'école.

Laurence FRAYSSE, La Directrice

LE PORT DU MASQUE

1. Se laver les mains

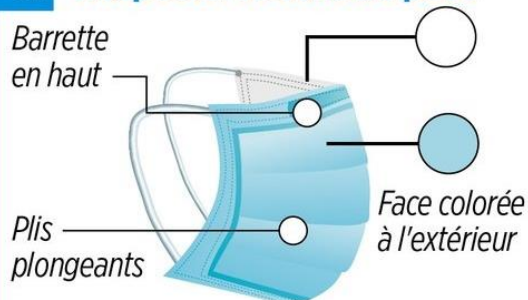


2. Prendre un seul masque



Par sa partie
centrale externe

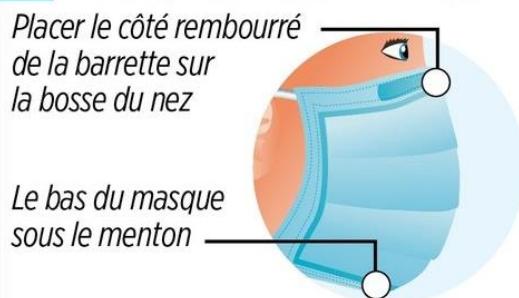
3. Respecter le sens de pose



4. Ne toucher que les extrémités des rubans



5. Bien positionner le masque



6. Ajuster la bande pour le nez




Après avoir
bien positionné
votre masque,
ne le touchez
plus